

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 18 décembre 2003.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2003-78

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec le retrait des points 4 a) et 4 b) lesquels sont reportés à la séance ordinaire du Conseil du mois de février.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 20 novembre 2003

Résolution n° C-2003-79

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 20 novembre 2003.

Adoptée

Demande à la Fédération québécoise des municipalités d'ajouter un siège au conseil d'administration et au comité exécutif pour les membres du territoire de la CMQ

Résolution n° C-2003-80

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) compte parmi ses membres 25 municipalités et MRC du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de même que la CMQ;

ATTENDU QUE de nombreux enjeux sont propres à ce territoire métropolitain et tributaires de l'existence de trois paliers de gestion, et qu'ils doivent être adéquatement pris en compte par la FQM;

ATTENDU QUE la représentativité au sein des instances décisionnelles de la FQM est basée sur l'appartenance à une région administrative;

ATTENDU QUE le territoire de la CMQ est constitué d'une partie des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches et qu'il en résulte qu'actuellement aucun administrateur de la FQM provient du territoire de la CMQ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FQM a récemment modifié ses règlements généraux pour ajouter un siège au conseil d'administration et au Comité exécutif pour les municipalités dont le territoire forme celui de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le Québec compte deux communautés métropolitaines et qu'il est important de tenir compte de cette nouvelle réalité métropolitaine.

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De demander au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de modifier les règlements généraux de la Fédération de façon à ajouter un siège au conseil d'administration et au comité exécutif pour ses membres du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence: Mémoire du 11 décembre 2003
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Avis de la Communauté métropolitaine de Québec sur une modification au schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière

Résolution n° C-2003-81

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De donner au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir un avis favorable à l'entrée en vigueur du Règlement RV-2003-01-49 modifiant le Règlement 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière.

Référence: Mémoire du 28 novembre 2003
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Est déposé le bordereau d'information 03-12 en date du 18 décembre 2003 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal approuvé du Comité exécutif du 9 octobre 2003.
2. Procès-verbal approuvé du Comité exécutif du 30 octobre 2003.
3. Lettre datée du 21 novembre du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au président relativement à l'octroi d'une aide financière de 24 200 \$ à titre de contribution au Forum métropolitain du 15 novembre 2003.
4. Lettre de remerciement datée du 2 décembre 2003 du président de la CMQ adressée au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir relativement à l'octroi d'une aide financière de 24 200 \$ à titre de contribution au Forum métropolitain du 15 novembre 2003.
5. Lettre datée du 20 novembre 2003 du registraire des biens culturels du MCC adressée au secrétaire-trésorier concernant un avis de classement du monastère et biens immobiliers des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.
6. Lettre datée du 25 novembre 2003 du Cabinet de la ministre déléguée aux Transport adressée au président accusant réception de la résolution C-2003-65 concernant les travaux de réfection du Pont de Québec.
7. Lettre datée du 21 novembre 2003 de la déléguée commerciale du Centre des congrès de Québec adressée secrétaire-trésorier concernant la tenue du Forum métropolitain le 15 novembre dernier au Centre des congrès de Québec.
8. Lettre datée du 28 novembre 2003 du président de la CMQ adressée au ministre du Développement économique et régional concernant le projet de loi 34 sur le ministère du Développement économique et régional.
9. Lettre datée du 24 novembre 2003 du premier ministre du Québec adressée au président accusant réception de la résolution C-2003-65 concernant la réfection du Pont de Québec.
10. Lettre datée du 28 novembre 2003 de l'attaché politique du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au secrétaire-trésorier accusant réception des résolutions C-2003-70 et C-2003-71 concernant l'adoption du budget 2004 de la CMQ.
11. Lettre datée du 3 décembre 2003 du vice-président exécutif du Canadien national adressée au président de la CMQ relativement à la réfection du pont de Québec.

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil.

Période de questions du public

Période de questions du public.

Levée de la séance

Résolution n° C-2003-83

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE